Fédération nationale des Associations Représentatives des Etudiants en sciences Sociales





Indicateur du

COÛT DE LA RENTRÉE

d'un étudiant en sciences sociales

Edition 2021





Avant-propos Mot du président

L'ARES, Fédération Nationale des Association s Représentatives des Étudiants en sciences Sociales, présente son coût de la rentrée pour la 3ème année consécutive.



Alors que la crise sanitaire semble toucher à sa fin, le constat est toujours aussi alarmant et les conditions étudiantes de plus en plus rudes pour les étudiants en sciences sociales. En tant que représentant des étudiants en Droit, Économie, Gestion, AES, IAE et Science Politique, l'ARES met en lumière une nouvelle fois une problématique des plus importantes pour ces étudiants et dresse un constat très rude pour cette rentrée 2021.

2,98%, c'est l'augmentation du coût de la rentrée par rapport à la rentrée 2020. Un chiffre pouvant paraître anecdotique mais qui n'illustre pas totalement la situation des étudiants. En effet, ce coût de la rentrée ne prend aucunement en compte la charge mentale éprouvée par les étudiants tout au long de la crise sanitaire et à la veille d'une rentrée universitaire inédite.

En 2021, un étudiant en sciences sociales devra donc débourser 2516,96€ dans le cadre de sa rentrée universitaire : un coût bien au dessus des moyens de la plupart d'entre eux.

Ce chiffre, bien supérieur au coût moyen pour un étudiant qui est de 2392€ selon la FAGE, démontre l'urgence de la situation.

Cette année, la crise sanitaire et sociale a évidemment créer de nouveaux et nombreux frais supplémentaires pour les étudiants et a mis en avant les inégalités entre ces mêmes étudiants. De plus, il nous semblait aujourd'hui important de pouvoir préciser également la situation des étudiants salariés lors de la rentrée universitaire, une situation très spécifique mais qui aujourd'hui touche près de la moitié des étudiants, ceux en sciences sociales n'étant pas épargnés par ce constat.



Sommaire

- I Présentation de l'ARES
- II Présentation de l'indicateur ARES du coût de la rentrée 2021
- III Analyse synthétique du coût de la rentrée
- IV Analyse détaillée du coût de la rentrée par filière
- V Nos revendications et actions
- VI Méthodologie poste par poste



I - Présentation de l'ARES

L'ARES, la fédération nationale des Associations Représentatives des Étudiants en sciences Sociales, est une fédération d'associations étudiantes créée le 30 janvier 2010. L'ARES a pour but de défendre, promouvoir et représenter les étudiants en sciences sociales. Ces dernières regroupent les filières d'Administration Économique et Sociale (AES), de Droit, d'Instituts d'Administration des Entreprises (IAE), de Sciences Economiques et de Science Politique. A ce titre, l'ARES représente plus de 400.000 étudiants et se compose d'un réseau de plus de 70 associations adhérentes réparties dans toute la France métropolitaine ainsi qu'en outre-mer.

L'ARES est porteuse de multiples actions permettant la représentation et l'accompagnement des étudiants en sciences sociales. En effet, l'ARES travaille au développement et à la valorisation des filières qu'elle représente, de la première année de licence au doctorat, grâce à un travail de développement de positions. Ce travail contribue à créer un esprit de corps basé sur des valeurs associatives et solidaires communes, dans le respect des convictions de chacune et de chacun. Ses actions ont pour principaux buts de contribuer à la défense des droits et des intérêts des étudiants, plus globalement des jeunes, indépendamment de tout parti politique. De cette façon, l'ARES promeut, représente et défend les droits et intérêts matériels et moraux des étudiants, tant collectifs que individuels et ce, afin d'assurer que chaque jeune puisse faire entendre sa voix .

Dans un but de défense de valeurs communes, l'ARES est membre de la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE). Bénéficient d'une présence considérable dans les institutions motrices de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France. L'ARES est également représentée au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) et au Conseil National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS).



II - Présentation de l'indicateur ARES du coût de la rentrée 2021

Forte de son travail mené depuis maintenant 3 années consécutives et grâce à son expertise accrue sur les filières de sciences sociales, l'ARES présente aujourd'hui son coût de la rentrée 2021 pour les étudiants en AES, Droit, Économie Gestion, IAE et Science Politique.

Cette action permet la mise en exergue des problématiques estudiantines rencontrées à la rentrée par les étudiants en sciences sociales. Grâce à ce calcul effectué par une méthodologie statistiquement vérifiable, l'ARES dresse aujourd'hui un constat des plus alarmants après une année universitaire 2020/2021 profondément marquée par la crise sanitaire et sociale. Il est primordial de proposer des solutions concrètes pour sortir d'un cycle d'augmentation conséquent des freins existant pour la réussite et le bien être des étudiants.

Ainsi, l'indicateur ARES du coût de la rentrée illustre le coût moyen de la rentrée pour un **étudiant** inscrit dans une des six filières de



sciences sociales, non boursiers et en décohabitation

donc ne vivant plus au sein du domicile familial.



II - Présentation de l'indicateur ARES du coût de la rentrée 2021

L'indicateur compile les postes de dépenses nécessaires à la réussite et l'épanouissement de l'étudiant, répartis en deux catégories :

Frais de vie courante

Frais fixes au cours des différents mois de l'année



Loyer, charges locatives, alimentation, produits d'hygiène et d'entretien, transports, téléphonie et Internet, vêtements et loisirs

Frais spécifiques de rentrée



Frais d'inscription, complémentaire santé, assurance logement, frais d'agence et matériel pédagogique.



III - Analyse synthétique du coût de la rentrée

Pour cette rentrée 2021, le coût de la rentrée moyen d'un étudiant en sciences sociales sera de 2516,96€ ce qui représente une augmentation de 2,98% par rapport aux 2444,20€ nécessaires à la rentrée 2020. Cette augmentation significative du coût de la rentrée de nos étudiants est supérieure à la moyenne nationale qui est elle de 1,32%.









Frais de vie courante

Loyer et charges	587,13€
Consommation	351,22€
Transports	103,24€
Loisirs	79,23€
Téléphone	54,99€
Alimentation	66,00€

Total Frais de vie courante

1 241,71€



Frais spécifiques de rentrée

Total Frais spécifiques de rentrée

1 272,25€

Frais de scolarité	262,00€
Complémentaire santé	307,20€
Frais d'agence	266,00€
Assurance habitation	68,44€
Matériel pédagogique	371,61€
CVEC	92,00€





Des frais de vie courante en constante augmentation

Encore une fois cette année, cette rentrée universitaire sera marquée par une augmentation, quasi habituelle, des frais de vie courante des étudiants. En effet, malgré les nombreuses aides accordées à ces derniers de par la crise sanitaire, comme le ticket RU à 1€ par exemple, la situation financière des étudiants est plus que jamais critique. De nombreuses enquêtes réalisées tout au long de l'année auprès de ces derniers montrent un constat criant sur le quotidien de nos étudiants et il est aujourd'hui plus que nécessaire de mettre en place de réelles mesures de soutien financier mais aussi psychologique à la veille d'un retour en présentiel très attendu.



Des frais de rentrée quasisimilaires, toujours trop élevés

En ce qui concerne directement les frais de rentrée de l'étudiant, ceux-ci n'augmentent que très peu (+1,07%) ce qui s'explique notamment par le montant similaire des frais de scolarité (CVEC et droits d'inscription) ainsi que de la complémentaire santé. Il est néanmoins important de remarquer que le matériel pédagogique demeure un coût important et qui augmente une nouvelle fois cette année. L'ARES, en 2020, avait déjà pu avertir sur la hausse constante du coût de ce matériel pédagogique, notamment pour les étudiants en sciences sociales qui doivent débourser près de 40% de frais supplémentaires pour ces achats.

Dans cette veine, l'ARES s'associe à la FAGE via la demande de mise en place de l'ARE, Allocation de Rentrée Étudiante, sur le même modèle que l'Allocation de Rentrée Scolaire afin d'apporter un soutien financier non négligeable en début d'année universitaire.





L'importance d'apporter des nuances

Comme lors des 2 éditions précédentes de notre coût de la rentrée, il est important de bien préciser que l'on considère ici le profil d'un étudiant non-boursier et que de ce fait, droits d'inscription comme CVEC sont pris en compte dans les frais, alors que pour un étudiant boursier ceux-ci seraient intégralement remboursés.

De plus, il faut également noter l'extension du repas à 1€ pour tous les étudiants qui constitue une mesure phare de cette année universitaire pour lutter contre la précarité étudiante. Néanmoins, nous avons pu voir, malgré cette mesure, que les AGORAé ont parfois constitué les principales ressources des étudiants. Il est urgent d'agir pour l'avenir de ces étudiants et de proposer des actions et des aides concrètes pour ces derniers, notamment via la réforme du système de bourse actuel.



IV - Analyse détaillée du coût de la rentrée par filière

Filière droit

La filière Droit est l'une des filières les plus représentées, elle comptabilise un contingent d'un peu plus de 200 000 étudiants. Ces milliers d'étudiants sont amenés chaque année à faire des dépenses spécifiques aux études de droit.

La nature même des études de droit impose de nombreux processus d'études codifiés, c'est pourquoi le matériel pédagogique est riche : un étudiant en droit devra débourser 228€ chaque année pour du matériel obsolète dès l'année suivante. L'ensemble des Codes à se procurer sont très contraignant à l'achat, sans compter qu'il est bien souvent nécessaire d'acheter des livres et dictionnaires juridiques complémentaires pour que les étudiants aient plus de chances de réussir. Tout cela fait de la filière droit l'une des filières les plus précarisantes pour les étudiants ayant déjà des difficultés financières.

Par ailleurs, beaucoup de débouchés professionnels après des études de droit dépendent de concours / examens qui sont payants. D'autant qu'en plus du paiement pour s'inscrire à l'examen ou au concours voulu, il faudra débourser une somme non négligeable pour se préparer au mieux via une prépa.

Ainsi, les préparations aux concours d'entrée dans certaines professions juridiques comme l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) ou le Concours du Centre régional de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA) comptent également parmi les plus onéreux pour les étudiants : respectivement 733€ et 495,51€.



Filière droit

De cette constatation naît une problématique, Comment pouvons-nous souhaiter faire de l'orientation et de l'insertion professionnelle une priorité de la filière Droit afin de la faire rayonner si de telles contraintes financières sont imposées pour s'y épanouir ?

L'autre problématique est que bien souvent il y a une inégalité de tarification en fonction de la localisation. Par exemple, les préparationnaires à l'examen du CRFPA doivent obligatoirement s'inscrire à un Institut d'Étude Judiciaire (IEJ), or les frais des IEJ sont variables selon les facultés auprès desquelles ils sont rattachés. S'ils sont raisonnables à l'IEJ de Tours (150€?) et égaux aux droits d'inscription en Master à Perpignan, celui d'Aix-en-Provence pratique des tarifications démesurées au titre de l'année 2020, tout comme l'an passé (1134€?). Au-delà de creuser les inégalités d'un territoire à un autre, ces différences renforcent la hiérarchisation des formations et nuisent naturellement la réussite de certains étudiants.

L'accès à la profession d'avocat doit être accessible à toutes et à tous, et aucun étudiant ne doit être pénalisé par une tarification hétérogène sur le territoire français, d'autant qu'avec un coût moyen de ??? €, les frais liés à la préparation au CRFPA tendent davantage vers une tranche de prix onéreuse et inaccessible pour beaucoup.

Par ailleurs, des préparations aux concours de la fonction publique de catégorie A existent, afin d'offrir aux étudiants l'opportunité de mettre toutes les chances de leur côté pour réussir ledit concours. Ces préparations peuvent être dispensées par deux : les IPAG proposant des préparations ayant en moyenne un coût de 427,75€ alors que les préparations proposées par les CPAG ont en moyenne un coût de 952€. Ainsi, les CPAG proposent des préparations de la fonction plus chère d'en moyenne 524,25€ uniquement basées sur le fait que ceux-ci sont rattachés aux IEP, créant donc un déséquilibre pour les étudiants en fonction de la ville dont ils sont issus.



Filière droit

Le coût de la rentrée pour les étudiants en droit n'a que très peu évolué et augmente très légèrement par rapport à son niveau de 2020, mais il reste pour autant trop dur à supporter. L'ARES, en tant qu'organisation représentative majoritaire des étudiants en droit, ne peut accepter qu'aucun intérêt ne soit apporté à ce constat que nous dressons chaque année.

Ainsi, il devient nécessaire de réformer les méthodes pédagogiques de cette filière afin, d'une part de la rendre plus innovante sur le contenu, et d'autre part de dépoussiérer ses processus d'acquisition de matériel pédagogique et de passages de concours.

A quoi bon dispenser une formation d'Enseignement Supérieur public si, finalement, le coût de la rentrée en devient aussi onéreux que celui de certaines écoles et instituts privés ? Depuis 2020, les étudiants ayant obtenu leur licence doivent faire face à une sélection en master 1 pour pouvoir accéder au master de leurs choix. Cette sélection drastique laisse des milliers d'étudiants sur le carreau, sans possibilité de poursuivre leurs études en droit. Pour les heureux élus, ayant été admis en master 1, cela est bien évidemment une bonne nouvelle dans un premier temps mais c'est aussi une source d'angoisse par la suite quand il s'agit de penser à l'emménagement dans la ville où l'on a été admis. Ainsi, des étudiants provenant de Brest ou de Limoges* et qui sont admis dans un master à Paris vont voir leur coût de la rentrée doublé comparé à leurs années universitaire précédentes. La sélection en master est par conséquent une source de précarisation pour certains étudiants qui vont devoir vivre au-dessus de leurs moyens afin de poursuivre leurs ambitions professionnelles.

L'ARES souhaite qu'une aide soit accordée à tous les étudiants changeant d'université une aide de 1000 euros. Que cette aide soit étendue et adaptée à la nouvelle situation de l'étudiant.

*des villes parmi les moins chers de France pour un étudiant selon le classement de 2019 du Figaro Etudiant (Classement des villes étudiantes les plus chères: Paris, Nanterre et Créteil en tête - Le Figaro Etudiant).

11



Filière IAE

Les Instituts d'Administration des Entreprises, dits IAE, jouissent d'un essor croissant parmi les offres de formations de l'Enseignement supérieur français. Cet engouement, motivé par une approche par compétence, une mutualisation de la gestion et du management présentes au sein d'un même cursus universitaire ainsi que d'une insertion professionnelle exemplaire, entraîne nombre d'étudiants dans cette voie pour laquelle, malheureusement, les inégalités rencontrées restent très importantes et trop ignorées.

Cette année encore, le coût du matériel dont doivent se doter les étudiants en IAE augmente. Celui-ci comprenant, généralement, les outils rudimentaires à l'enseignement de la gestion, soit un Plan Comptable Général et une calculatrice non-programmable, porte le coût matériel d'un étudiant en IAE à 22.89 euros . Si cette légère augmentation du coût matériel, par rapport à la rentrée 2020, n'est que peu onéreuse, celle-ci, doublée à la tarification importante du Score IAE Message, constitue un outil de la rupture d'égalité entre les étudiants qui engage des frais complémentaires pour améliorer leur score aux fins de figurer parmi les meilleurs.

Les étudiants excellents durant le test réalisé lors de l'admission en IAE, appelé Score IAE Message, subissent eux aussi cette pression financière puisque ce test n'est valide que deux ans. De plus, ce test reste une source vive de stress pour les étudiants, qui doivent contribuer à hauteur de 30 euros pour y prendre part, et pour lesquels le coût de la vie, encore en hausse cette année, porte gravement atteinte à leur sanité financière et, in extenso, à leurs conditions de vie et d'étude. Ajoutant à cela que le test peut être passé 12 fois par an, une large inégalité et une grande précarité apparaissent entre les étudiants en IAE.

L'ARES souhaite que deux sessions du Score IAE Message soient offertes aux étudiants d'IAE afin que chaque étudiant, quelque soit ses revenus puisse parvenir à témoigner de ses capacités sans porter la pression des inhérentes obligations financières.

12



Filière AES

Les filières d'AES ont pour particularité de proposer une formation pluridisciplinaire, disposant, principalement, des enseignements aussi bien juridiques, économiques et de gestion. Dès lors, cet atypisme se reflète dans le coût de la rentrée universitaire. D'autant que les frais engagés par les étudiants en AES dépendent des enseignements dispensés, qui varient d'une ville à l'autre.

Généralement, un étudiant en AES devra se doter, durant son premier cycle d'étude universitaire, d'ouvrages spécifiques comme certains Codes, ainsi qu'un matériel rudimentaire d'économie. L'achat de matériels pédagogiques similaires à ceux demandés aux étudiants en Droit ou en Économie-gestion rend très onéreuse leur rentrée. Des frais matériels juridiques sont engagés pour le Code civil, le Code du commerce et le Code du travail coûtant respectivement, 20,00€, 34,90€ et 45,00€ ainsi qu'un recueil des Grands Arrêts de la Jurisprudence Administrative, dit GAJA, d'un coût de 38,00€. Il faut ajouter à cela une calculatrice non-programmable, à 19,99€, un Plan Comptable Général, valant 2,90€, plusieurs manuels d'économie et de gestion pour comprendre les théories économiques et s'exercer dans les cours de mathématiques. Ces frais matériels font contribuer l'étudiant à hauteur de 160,79€ étalés sur l'année universitaire sans prendre en compte les manuels demandés en macroéconomie, en microéconomie, en statistiques et en économie monétaire, moyennant 40,00€ par ouvrage.

L'achat de ce matériel pédagogique est nécessaire puisque les emprunts à long terme sont difficilement permis. Sans ces outils, la réussite universitaire d'un étudiant en AES ne peut être assurée et avec de pareil frais, ce sont ses conditions de vie et d'étude qui sont dégradées. Des frais matériels complémentaires peuvent survenir en fonction de l'orientation universitaire de l'étudiant, la transversalité de la formation peut entraîner une forte instabilité sociale et universitaire des étudiants en AES durant les deux premières années.



Filière AES

En effet, un étudiant en Licence d'AES va pouvoir connaître un cursus transversal avant de pouvoir se spécialiser. Quoi qu'il en advienne, un étudiant en AES pourra soit poursuivre son cursus en Master, passer des concours ou bien s'insérer professionnellement. Cependant, il est possible de déterminer des difficultés dans la mobilité d'un étudiant pour parvenir à son objectif. Cette filière propose des spécialités variées et hétérogènes selon les territoires, notamment en troisième année de licence. Face à cette diversité de parcours, l'étudiant va souvent devoir accéder à la mobilité académique d'une université à l'autre. La solution serait de voir une mobilité à partir de la deuxième année afin que les étudiants puissent choisir l'université où la spécialisation correspond à leur parcours d'orientation. Cependant, il est important de noter que ces différentes mobilités engendrent des coups importants que ce soit en deuxième année ou pour accéder à un master.

De plus, on peut voir qu'un étudiant en AES se retrouve généralement à passer de nombreux concours : Score IAE Message, Concours de la fonction publique. Ces différents passages peuvent mener à des coups supplémentaires dans le cursus de l'étudiant. Il est important de les prendre en compte et d'y proposer des solutions.

L'instabilité universitaire des étudiants en AES est à l'origine d'une large fraction de leur précarité. L'ARES souhaite qu'une harmonisation des formations soit poursuivie par le développement de la continuité pédagogique et par la création d'un Conseil sectoriel et que dans le même temps soient maintenues les spécificités territoriales actuelles permettant une meilleure lisibilité et un amoindrissement des coûts matériels des étudiants.



Filière science politique

1 formation à 2 vitesses financières :

Les filières de science politique se divisent en deux blocs : d'une part les licences et masters de science politique, qui vont traiter de l'étude et l'analyse des phénomènes politiques et institutionnels et d'autre part les parcours en IEP (Instituts d'Etudes Politiques), dont Sciences Po Paris, qui vont traiter des sciences formant à la politique (droit, économie, histoire, etc.)

Le coût moyen d'une année en IEP est de 900€ par an alors que les frais d'inscription en université sont de 262€, en incluant la CVEC. Ainsi, une différence considérable est à mettre en exergue et a été banalisée par le monde de l'enseignement supérieur pour deux formations visant une insertion professionnelle similaire. Il apparaît que cette différence n'a pas encore touché le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui ne semble pas présenter la volonté d'apporter des changements à ce constat, entré dans les mœurs et ancré dans la norme collective. A titre d'exemple, l'IEP de science politique de Paris est rattaché à l'université Paris Sorbonne, et est de ce fait un établissement public. Néanmoins les frais de scolarité peuvent s'élever jusqu'à plus de 10 000 euros. Ainsi la filière science politique est frappée par la présence de deux types de formations qui coexistent mais dont les besoins financiers sont aux antipodes les unes des autres.



Filière science politique

De plus, l'accès en master pour les licenciés de sciences politiques est limité au vu que le HCERES suite à une étude en 2021 a évalué que 33% des recours pour le droit à la poursuite d'étude en master concerne les étudiants en droit et sciences politiques. Cet échec de la coordination et de l'adéquation entre le nombre de personnes licenciés et le nombre de places en master, sans s'étendre sur le drame humain qu'il occasionne, engendre également un phénomène inattendu. Ainsi, une véritable course financière au dossier peut impacter certains étudiants en université en vue d'intégrer un master en IEP à la suite de leurs licences au vue des critères de sélectivité des directeurs de formation. Mobilité internationale, ouverture culturelle ou encore possibilité de mobilité entre villes universitaires sont les maîtres mots qui stratifient la constitution du dossier de l'étudiant et qui engendre de multiples frais occasionnant une inégalité financière d'accès au master pour les étudiants concernés.

Cette situation financière apparaît comme injustifiée et est encore une fois un des facteurs qui engendre une stigmatisation des études de science politique à l'université. Ainsi, le coût de la rentrée pour ces étudiants en est impacté et augmente d'année en année au rythme de la sélectivité toujours plus accrue en master.

Enfin, cette distinction engendre un phénomène social d'homogénéité des profils en présence. Ainsi, le coût de la rentrée en science politique met en exergue les disparités financières existant pour deux formations similaires engendrant dans l'une une homogénéité des profils et dans l'autre, une sélectivité rude nécessitant d'engager des moyens financiers plus conséquents en vue d'étoffer son dossier universitaire. L'ARES se positionne donc pour un renforcement des dispositifs d'inclusion et de différenciation des profils au sein des IEP ainsi que pour une harmonisation des frais d'inscription des étudiants.



Filière Economie-Gestion

Les filières d'économie-gestion, marquées par des blocs de cours d'une importante transversalité, ne nécessitent pas d'achats spécialisés, notamment pour les enseignements juridiques dont le coût est excessivement élevé. Cependant, les frais engagés par les étudiants en économie-gestion restent un marqueur important d'inégalité sociale et universitaire.

Ainsi, la licence d'Économie-gestion est une formation très onéreuse pour les étudiants bien que d'apparence accessible. Si les frais matériels de base, encore en augmentation cette année, sont assez abordables, comme un Plan Comptable Général (PCG), coûtant 2,90€, et une calculatrice non-programmable à 19,99€, cette formation nécessite l'achat de manuels pédagogiques dans les quatre disciplines principales. Ces manuels, de macroéconomie, de microéconomie, de statistiques et d'économie monétaire, valant, neufs et d'un contenu complet, jusqu'à 40€ font passer les frais matériels d'un coût initial de 22,89€ à coût total de 182,89€ pour une réussite du suivi de leurs études. Ajoutant à cela le suivi des actualités, par abonnement aux revues spécialisées, et l'utilisation de logiciels comme Stata, d'un coût de 80€ pour six mois, les étudiants en économie-gestion sont pour beaucoup touchés par la précarité et la rupture d'égalité s'y développe dangereusement.

L'une des problématiques principales des filières d'économie-gestion reste les frais matériels complémentaires dont la charge, portée aux étudiants extra-communautaires et internationaux, est un facteur plus grand encore de précarisation. Ces formations, réputées pour être très attractives internationalement, représentent le deuxième cursus universitaire en termes d'accueil de ces étudiants.

L'ARES souhaite que soit poursuivie la dématérialisation croissante d'un certain nombre d'usages déjà encouragés pour réduire drastiquement et plus efficacement les coûts matériels et empêcher le creusement d'un fossé social déjà lourdement marqué par la crise sanitaire.



V - Nos revendications et actions



Sélection en master / mobilité master

Alors que la loi portant sur la réforme de l'accès au Master impose depuis la rentrée universitaire 2020 une sélection à l'entrée du Master 1, un coût financier amplifié par les limites de cette décision s'est vu infligé aux étudiants, s'ajoutant à un processus noyé par l'affluence des demandes en Master des étudiants en Sciences Sociales. Dans ce système où des milliers d'étudiants se retrouvent acceptés à seulement quelques jours de leur rentrée universitaire et à des centaines de kilomètres de leur localisation initiale, de nouveaux frais courants concernant notamment le logement et la mobilité émergent, additionnés par le coût d'une ville universitaire inconnue avec toutes les contraintes financières qui s'imposent.

Le nombre exorbitant de demandes en Master s'explique majoritairement par la situation particulière qu'ont subi les étudiants depuis l'apparition de la crise sanitaire, à travers des conditions exceptionnelles de déroulement de leur année universitaire, mais aussi par un manque cruel de capacités d'accueil dans ce grade. Une disparité inéluctable apparaît alors entre les étudiants en capacité financière de mobilité pour les masters et ceux devant choisir entre santé financière et carrière universitaire. Il semble donc indispensable pour l'ARES qu'une aide de mobilité pour les masters soit envisagée afin d'apporter une réponse à des étudiants en grande difficulté.





Sélection en master / mobilité master

Comment assurer une santé financière convenable alors que tous ces facteurs accentuent chaque jour la précarité étudiante ? Si aujourd'hui le recours du rectorat et les différentes solutions proposées par l'enseignement supérieur viennent apporter une alternative pour une partie des étudiants sans Master, ceux-ci sont aussi malgré eux vecteurs d'un surplus financier dont les étudiants en sciences sociales pourraient se passer.

L'ARES souhaite donc mettre en avant cette situation plus que critique, car les étudiants en sciences sociales se retrouvent dans deux situations actuelles jugées inacceptables : ne pas avoir de Master de par une sélection exorbitante et une mise en concurrence inévitable ou avoir un Master dans une zone géographique et une formation contraignante, sources d'obligations financières gigantesques.

Les faits énoncés décrivent donc bien une temporalité critique pour des étudiants actuellement licenciés encore en attente d'une quelconque acceptation dans une formation universitaire, bien que celle-ci pourrait entraîner des complications financières que l'étudiant ne saurait supporter.

Dans une optique constante de défense de ses étudiants, l'ARES souhaite que des mesures soient prises telles qu'énoncées dans notre communiqué de presse "Étudiants sans Master", afin d'apporter aux étudiants en sciences sociales de véritables solutions sur leur avenir financier mais aussi universitaire.





Le salariat étudiant

Selon l'enquête IPSOS de la FAGE en date de mai 2021, 46% des étudiants, soit un sur deux, exercent une activité rémunérée en parallèle de leurs études afin de subvenir à leurs besoins. Cette situation a encouragé l'ARES à s'investir autour de cette thématique, via notamment la sortie récente d'un dossier de presse autour de cette thématique regroupant de nombreuses positions qui pourraient permettre aujourd'hui de rendre plus viable la manière de voir le salariat étudiant en France.

En effet, certaines mesures très simples à appliquer pourraient largement contribuer au bien-être et à la réussite des étudiants salariés car pour rappel, si l'on prend en compte la hauteur du SMIC au ler janvier 2020, un étudiant salarié ne peut pas payer un loyer de résidence universitaire traditionnelle avec ses revenus. 324,80€ par mois, tel est statistiquement le seuil à ne pas dépasser pour garantir l'égalité des chances de réussite d'un étudiant précaire dans l'obligation de contracter un "emploi alimentaire".

C'est pourquoi l'ARES demande à ce que le défi du salariat étudiant soit réellement relevé par l'Etat, les corps intermédiaires mais aussi les universités au travers de leur mission d'intérêt général. Ces dernières doivent remplir de nouvelles missions s'éloignant de plus en plus de leur étau académique, notamment en garantissant un équilibre et un ajustement réel entre travail et études.





Le salariat étudiant

Pour ce faire, l'ARES souhaite la création de postes référents salariat étudiant au sein des universités ainsi qu'un investissement sans faille des universités dans la mise en place d'aménagement d'emploi du temps, de modes et de périodes d'examens offrant une réelle solution concrète aux étudiants salariés. Ces deux mesures phares souhaitées par l'ARES serait d'ores et déjà un premiers pas vers un accompagnement plus personnalisé des étudiants.

De plus, des annonces nationales concernant l'ensemble des étudiants seraient également purement bénéfiques en matière de salariat étudiant. L'ARES demande notamment la mise en place d'une plateforme unique par laquelle passerait toutes les demandes d'emploi et faisant le lien entre étudiants et employeurs afin de réguler plus facilement les emplois contractés. Pour aller plus loin, une telle mesure permettrait des adaptations larges, de meilleurs partenariats pourraient être effectués entre les universités, collectivités territoriales et groupement d'employeurs pour mettre en place un réel cadrage de l'employabilité des étudiants, cadrage qui permettrait l'évaluation qualitative de ces emplois. Dans la même veine, la création d'un label "Job étudiant" qui serait fondé sur des critères de bien-être et de facilitation à la reconnaissance universitaire permettrait de manière durable aux étudiants de bénéficier d'emplois en réelle adéquation avec leurs cursus universitaires et non plus seulement des "emplois alimentaires" comme c'est majoritairement le cas à l'heure actuelle.





Focus crise sanitaire et sociale

Depuis la rentrée 2020, nous avons été frappés par une crise sanitaire sans précédent pour le monde de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Cette crise a touché la population estudiantine de plein fouet et n'est pour l'instant toujours pas en rémission. Aujourd'hui même si la situation tend vers une amélioration, les conditions d'études pour la rentrée 2021 n'eussent plus paraître si floues. L'année a été entrecoupée de passages d'études en présence dans les universités ainsi que d'autres forts passages en distanciel.

De l'espoir, c'est ce qui était prévu pour les 403.000 étudiants en Sciences Sociales qui se voyaient faire une rentrée en présentiel, avec cours et examens dispensés dans des conditions quasi normales alors qu'un deuxième confinement planait sur la population.

Depuis mars 2020, la France traverse la grave crise du Covid-19. Entre confinements, fermeture des universités et isolement, les étudiants n'ont pas été épargnés par celle-ci. Ces derniers ont été touchés de plein fouet par la précarité pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, par la dégradation des conditions d'études et des modalités d'examen car aujourd'hui à l'aube de la rentrée universitaire 2021, le constat est simple : le fonctionnement hybride des universités pendant un an a engendré de trop nombreux problèmes. Que ce soit au niveau du décrochage universitaire mais aussi de la mise en péril de la santé mentale des étudiants, l'année universitaire 2020 aura marqué l'enseignement supérieur. De nombreux chiffres viennent d'ailleurs confirmer ce constat. Selon l'enquête IPSOS de la FAGE parue en mai 2021, 76% des étudiants déclarent avoir été affectés au niveau psychologique, affectif ou physique depuis le début de la crise sanitaire, un chiffre criant de réalité et montrant les réelles conditions d'études à l'heure actuelle.





Focus crise sanitaire et sociale

De plus, la création de frais inutiles portant atteinte au portefeuille des étudiants n'ont qu'empirer la situation déjà catastrophique. Par exemple, les frais des appartements laissés à l'abandon durant la période de confinement ou encore la fermeture durant une longue durée des restaurants et cafétérias universitaires illustrent parfaitement ce constat. A cela s'ajoute l'énorme difficulté des étudiants et des jeunes en général à réussir à trouver un emploi salarié durant l'année. Cela a donc engendré une baisse drastique de leurs ressources financières mais aussi l'augmentation des inégalités entre les étudiants, et notamment les plus précaires.

Il est donc important d'émettre plusieurs points de vigilance pour la rentrée à venir notamment en ce qui concerne l'accès au matériel numérique qui a très largement montré ses limites durant la crise sanitaire. De plus, avec le retour des cours en présentiel, il faut que les universités soient préparées à des capacités d'accueil à leur maximum et prévoir cela dès le mois de septembre.



VI - Méthodologie poste par poste



L'indicateur global

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques calculés pour le mois de septembre. On effectue ensuite une moyenne des sommes obtenues pour l'Île-de-France et pour les autres régions en fonction que l'on pondère par les effectifs d'étudiants respectifs.



Les frais de vie courante

Loyers et charges

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par LocService de cote des loyers. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné. En région : la moyenne est faite pour chaque ville pour un studio de moins de 20 m² et pour un T2 de moins de 30 m² (les deux formes de logement les plus utilisées) donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20 m². En Île-de-France : la moyenne est faite pour un studio inférieur à 20 m² pour rester au plus près de la réalité des étudiants franciliens.



Téléphonie et Internet

Le tarif de téléphonie et Internet pris en compte correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange et SFR, pour une offre « Multi pack » (téléphonie mobile et Internet).

Loisirs

Le montant des loisirs est issu de l'enquête conditions de vie de l'OVE (à savoir cinéma, livres, spectacle sportif, théâtre et sorties festives) auxquels s'ajoute une adhésion à l'achat de deux livres, dont le prix moyen est estimé à 11€. Pour calculer le montant en Île-de-France, on applique l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE pour les biens et les services culturels.

Repas au Restaurant universitaire

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2019-2020 s'élève à 3,30 €.

Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, composé principalement de denrées non périssables et condiments. Un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés. Pour calculer le montant en Île-de-France, l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE est appliqué.



Transports

Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transports en commun, selon le tarif Île De-France et selon une moyenne des abonnements dans 33 villes de France. À cela s'ajoutent les allers-retours entre le domicile et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'INSEE est de 14 km. À raison de 5 allers-retours par mois, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2018 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

Masques

Sont pris en compte dans ce calcul, le nombre de masques nécessaires, selon les recommandations de l'AFNOR (Association Française de NORmalisation), afin de respecter les gestes barrières et ainsi suivre son cursus universitaire en toute sécurité. La moyenne comprend à la fois les masques chirurgicaux et ceux grands publics pour 6 jours par semaine.



Les frais spécifiques de rentrée

Droits d'inscription

Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.

Complémentaire santé

Le montant de la complémentaire santé est calculé par une moyenne entre l'offre « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.



Frais d'agence immobilière

Depuis l'année dernière, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 20 m² qui sont à charge du locataire.

Assurance logement

L'assurance logement est une moyenne réalisée entre les offres des différentes mutuelles étudiantes pour assurer un studio ou un T1.

Matériel pédagogique

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débuter une année universitaire.



Sources

- Méthodologie de la FAGE pour son coût de la rentrée : CVE-C, frais d'inscription, complémentaire santé, frais d'agence, assurance logement, téléphonie et internet, transports, loyers, consommables
- Matériel pédagogique spécifique : site de ventes de livres (FNAC, Dalloz, Lexis Nexis)
- Dossier de presse "L'indicateur FAGE du coût de la rentrée étudiante", août 2021
- Dossier de presse "Le salariat étudiant", ARES, juillet 2021
- Enquête ISPOS "Un an après : l'urgence d'agir pour ne pas sacrifier la jeunesse", FAGE, mai 2021



Alexandre IRAND